II

(Actes non législatifs)

DÉCISIONS

DÉCISION (PESC) 2021/1745 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 23 septembre 2021

concernant la nomination du commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) (EUNAVFOR MED IRINI/3/2021)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2020/472 du Conseil du 31 mars 2020 relative à une opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) ([1]), et notamment son article 8, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Le 31 mars 2020, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2020/472 qui a créé et lancé une opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) sous le commandement du contre-amiral Fabio AGOSTINI en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR MED IRINI (ci-après dénommé «commandant de l'opération de l'Union européenne»).

(2) Le 26 août 2021, les autorités militaires italiennes ont proposé que le vice-amiral Stefano TURCHETTO succède au contre-amiral Fabio AGOSTINI en tant que commandant de l'opération de l'Union européenne à partir du 1er octobre 2021.

(3) Le 31 août 2021, le Comité militaire de l'Union européenne a appuyé la recommandation formulée par les autorités militaires italiennes.

(4) Conformément à la décision (PESC) 2020/472, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de l'opération de l'Union européenne.

(5) Conformément à l'article 5 du protocole no 22 sur la position du Danemark annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Danemark ne participe pas à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions et actions de l'Union qui ont des implications en matière de défense,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le vice-amiral Stefano TURCHETTO est nommé commandant de l'opération de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (EUNAVFOR MED IRINI) à partir du 1er octobre 2021.

([1]) JO L 101 du 1.4.2020, p. 4.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 1er octobre 2021.

Fait à Bruxelles, le 23 septembre 2021.

Par le Comité politique et de sécurité
Le président
S. FROM-EMMESBERGER